

Règlement de la course d'obstacles « La Race des Barques» Edition 2018

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation.

L'inscription d'un participant à "La Race des Barques" atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : organisation

L'entreprise **Form'Sport** en partenariat avec la mairie de Port des Barques, organise le **30 septembre 2018** la première édition de la course à obstacles «La Race des Barques ». Cet évènement sportif sera réalisé sur la commune de Port des Barques et serpentera au cœur du village en empruntant le sentier côtier. La randonnée, à caractère ludique, est ouverte à tous, sans recherche de performance, ni de classement. L'organisateur fait appel à des prestataires extérieurs pour les soutiens techniques et logistiques de sa manifestation. (Soutien sanitaire, ravitaillement, alimentation)

Article 2 : acceptation du règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de «La Race des Barques». Il pourra être adapté ou complété par l'organisateur si des éléments complémentaires importants devaient y figurer.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- Ne respectant pas les consignes d'un organisateur, ou d'un jalonneur.
- Ayant une attitude antisportive (gêne délibérée des autres participants, refus du règlement de la course, ...),
- risquant de mettre en danger sa personne ou celle d'autrui (consommation d'alcool ou de stupéfiants, agressivité).

Article 3 : L'épreuve

L'épreuve est une randonnée pédestre sur un terrain vallonné, entrecoupée d'obstacles à franchir et de défis à relever. Des vagues d'environ 50 coureurs seront constituées, ce qui permet d'échelonner les départs. L'inscription « en équipes ou en groupe » vous permet de courir et vous amuser ensemble dans une même vague.

La Race des Barques, épreuve pédestre de 7 kms **sans chronométrage**, comprenant plus de 20 obstacles, pour sportifs âgés de plus de 16 ans.

Article 4 : conditions de participation

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles. Il reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 10 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'une hauteur pouvant atteindre 2 mètres, traverser une zone boueuse ou marcher dans une eau peu profonde.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou une mauvaise application des consignes de sécurité.

Chaque participant doit être âgé de 16 ans ou plus le jour de l'événement, sous réserve pour les mineurs, d'une autorisation parentale dûment signée.

Conformément à l'article L 231-2-1 du code du sport, la participation à l'épreuve « La Race des Barques », est soumise à présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique datant de moins d'un an et portant la mention « course à pied » ou d'une licence en cours de validité (FFA)

Article 5 : tenue vestimentaire – déguisements

Un tee-shirt technique près du corps avec une bonne évacuation d'eau, tu porteras.

Les manches longues sont fortement conseillées.

Un cuissard est préférable au short. Une bonne paire de chaussures de type trail, tu mettras.

Des mitaines ou des gants de bricolage coupés sont les bienvenus.

Les bijoux (colliers, gourmettes, boucles d'oreilles, piercing...) et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants sont interdits.

Le port de déguisement est fortement conseillé, mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Consignes de course : En raison de la forte présence de coquilles d'huîtres et autres accessoires susceptibles de causer des blessures, il est formellement interdit de se déchausser sur l'intégralité du parcours. L'organisateur décline toute responsabilité si une blessure survenait à un concurrent après que celui-ci ait retiré ses chaussures (franchissement de zone humide).

Article 6 : inscription à la course

Les participants aux différentes courses doivent s'inscrire via le site internet de la manifestation : www.la-race-des-barques.fr

Les inscriptions, en individuel ou en équipe/groupe, sont ouvertes sur internet à partir du 16 avril 2018 jusqu'au 16 septembre 2018 minuit, sauf si le nombre maximal de participants est atteint. Le paiement est effectué par chèque bancaire et adressé à l'organisateur, ou par virement bancaire.

Sous réserve de places disponibles, et exceptionnellement, il sera possible de s'inscrire sur place le samedi 29 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 (paiement par chèque bancaire ou espèces). Les retardataires pourront s'inscrire le dimanche 30 septembre 2018 (sous réserve de quelques places disponibles). Tout engagement est ferme et définitif.

Le nombre maximum de participants est fixé à 500 pour cette première édition.

Article 7 : tarifs

Tarif par personne + de 16 ans	Jusqu'au 30/06 inclus	Du 01/07 au 16/09/18	Sur place le 30/09/18
Individuel	33€	36€	40€
Equipe jusqu'à 10 participants	28€	31€	36€
Equipe de 11 à 20 participants	27€	30€	35€
Groupe de 21 participants et plus	25€	28€	33€
ETUDIANT (justificatif)	25€	25€	25€

Article 8 : annulation pour cas de force majeure

L'organisation se laisse le droit , en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé sur demande.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf pour les raisons énoncées ci-dessus. Ce même engagement est personnel. Il n'est pas autorisé de rétrocession de dossard à une tierce personne. Toute personne disposant d'un dossard ou bracelet acquis en infraction avec le présent règlement sera interdite de participation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9 : assurances et responsabilités

Conformément au cadre réglementaire en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance « responsabilité civile » auprès de La Race des Barques. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre, quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée.

Il incombe aux participants de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...).

L'organisation recommande vivement aux participants de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. En cas d'accident, celle-ci permet la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, du préjudice financier en cas d'arrêt de travail.

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel quel qu'il soit, ou matériel qui pourrait survenir.

Article 10 : ravitaillement

Chaque participant à l'épreuve de La Race des Barques bénéficiera de deux ravitaillements : l'un à mi-parcours, le second à l'arrivée.

Article 11 : déroulement de La Course « La Race des Barques »

Dossards ou bracelets :

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine ou du bracelet remis par l'organisation. Les personnes sans dossard (ou bracelet) ne seront pas admises sur le parcours.

Les dossards ou bracelets sont à retirer au village-accueil :

- le samedi 29 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 ;
- le dimanche 30 septembre 2018 de 09h00 à 10h30

Les dossards ou bracelets seront remis sur présentation d'une pièce d'identité, uniquement si le dossier d'inscription correspondant est complet (avec présentation du certificat médical ou de la licence de la FFA). Un participant peut retirer les dossards des autres membres de son équipe ou de son groupe).

Départs :

Les départs se font par vague d'environ 50 coureurs. Quinze minutes avant l'heure de départ, chaque participant doit être présent dans l'aire de départ, où sera proposé un échauffement collectif et animé. Pour connaître l'heure de départ de sa vague, consulter le site de la course, rubrique « inscriptions ». Les concurrents inscrits sur place seront répartis dans les différentes

vagues ou constitueront de nouvelles vagues. Tout participant qui n'est pas présent pour le départ de sa vague est considéré hors course et ne pourra pas participer à une autre vague. C'est pourquoi, il est conseillé d'être présent, en tenue et muni de son dossard ou bracelet, trente minutes avant le départ de sa vague.

Parcours :

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles ainsi que toutes consignes émanant d'un contrôleur présent sur chaque obstacle majeur ou d'un membre de l'organisation.

Les obstacles répartis tout au long du parcours sont de plusieurs types : franchissement de rivières, bottes de paille à grimper, escalade, traversées sur filets, clôtures, traversées pierreuses, sauts, champs de boue, murs de bois, ...

Les concurrents de « La Race des Barques » doivent franchir tous les obstacles. En cas de refus, le responsable de l'obstacle vous le fera contourner.

Arrivée : Compte tenu du caractère de découverte de l'activité, et du non-chronométrage de l'épreuve, le circuit sera fermé à partir de 16h00. Jusqu'à cet horaire, les concurrents pourront terminer leur parcours.

Article 12 : résultats et récompenses

Chaque participant recevra une récompense après la ligne d'arrivée et de nombreux lots seront également remis aux concurrents les plus méritants. L'équipe la plus imposante (en nombre de participants) et l'équipe qui aura le plus impressionné les organisateurs (déguisement, attitude, humeur, fair-play...) seront récompensées.

Les résultats ainsi que les photos de remises de récompenses seront publiés sur le site internet de la manifestation.

Article 13 : droit à l'image – Commission nationale de l'informatique et des libertés

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par les médias et l'organisation au cours de cet événement.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque inscrit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions d'autres sociétés ou associations, vous devez le préciser à l'organisateur lors de votre inscription sur le formulaire papier.

Article 14 : sécurité – respect de l'environnement

Chaque coureur veillera à la sécurité des autres concurrents, se doit de signaler un coureur en difficulté au jalonneur ou contrôleur le plus proche.

La sécurité et l'assistance seront assurées par le comité d'organisation qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS) conforme au cadre réglementaire en vigueur.

Les jalonneurs sur les chemins et les contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur participeront également à la sécurité sur les parcours.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé ou pour laisser passer en priorité les véhicules de secours. Chaque concurrent a le devoir de porter secours à toute personne victime d'accident sur le parcours.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition et devront être impérativement utilisées.

Article 15 : Village-accueil

Pour que «La Race des Barques » soit un événement festif et convivial, aussi bien pour les concurrents que pour le public, les familles, les enfants, un village-accueil est installé tout près des lignes de départ et d'arrivée.

Aux côtés du PC-Course et du PC-Secours, vous trouverez tous les services pour que cette journée vous soit agréable, notamment :

- restauration (sandwichs, saucisses, frites, pâtisseries, ...), buvette, tables ;
- sanitaires, douches froides pour les concurrents, zone de rinçage...
- espace jeux pour enfants.

Article 16 : renseignements

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur le site internet de la manifestation :

www.la-race-des-barques.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

- envoyer un message à **contact.formsport@orange.fr**
- ou téléphoner au 06.88.54.21.59 (Gilles)
06.08.76.79.11 (Philippe)
06.23.85.24.29 (Lili)

Toutes les news seront communiquées par Facebook sur Form'sport.